

Rapporteur : M. LE GUENNEC

N° CP_2025_0299

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

15ème édition de l'Open Managers 35 - Participation 2025

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNÉ, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Club Bretagne Communication d'Ille-et-Vilaine a organisé la soirée intitulée Open Managers 35, le 1^{er} avril 2025 à Rennes.

Cette association s'est engagée à :

- Organiser la 15^{ème} édition de l'Open Manager 35 du 1^{er} avril 2025 ;
- Insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur l'invitation et le support de présentation diffusé lors de la soirée ;
- Autoriser le Département d'Ille-et-Vilaine à présenter 4 invités de son choix à la 15^{ème} édition de l'Open Managers 35 ;
- Donner un temps de parole à Monsieur Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental ou à son représentant lors de la soirée ;
- Communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine la liste des participants après l'évènement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé à attribuer au Club Bretagne Communication d'Ille-et-Vilaine la somme de 2 500 euros TTC (deux mille cinq cents euros), dans le cadre de cette 15^{ème} édition de l'Open Managers 35.

Décide :

- d'attribuer une participation de fonctionnement de 2 500 euros TTC au Club Bretagne Communication d'Ille-et-Vilaine, association loi 1901, pour la soirée Open Mangers 35 organisée le 1^{er} avril 2025 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Club Bretagne Communication portant sur l'organisation de la 15^{ème} édition de l'Open Managers du 1^{er} avril 2025, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 35

Contre : 2

Abstention : 17

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :
21 mai 2025
ID: CP_2025_0299

Pour extrait conforme